



## Signature de la Charte LGBT de l'Autre Cercle : le ministère de la Culture réaffirme son engagement contre la discrimination des personnes LGBT

Dans le cadre de l'engagement du ministère en faveur de l'égalité et de la diversité et après l'obtention en novembre 2017 des labels Égalité et Diversité de l'AFNOR, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a signé ce lundi 25 juin la Charte d'engagement LGBT de l'Autre Cercle, association qui a pour objet de lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Créée en 2012 à l'initiative de l'Autre Cercle et d'Accenture, cette charte engage le ministère à s'assurer que ses pratiques ne sont pas discriminantes pour les personnes Lesbien(ne)s, Gay, Bisexuelle(s) ou Transgenre(s) (LGBT), et que les avantages et droits accordés dans le cadre de l'articulation des temps de vie, de la conjugalité, de la parentalité et de la santé sont bien adaptés et connus de tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices.

Le ministère de la Culture est le troisième ministère, après celui des Solidarités et de la Santé et le Secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à signer cette charte déjà visée par 88 entreprises et organisations.

Par cette signature, il s'engage notamment à :

- assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes Lesbien(ne)s, Gay, Bisexuelle(s) ou Transgenre(s) (LGBT) ;
- veiller à une égalité de droit et de traitement entre toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, quelles que soient leur orientation sexuelle et identité sexuelle ou de genre ;
- soutenir les collaboratrices et collaborateurs victimes de propos ou d'actes discriminatoires ;
- mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel général.

Le ministère de la Culture a décidé d'ériger la lutte contre toutes les formes de discrimination, pour la promotion de la diversité et de l'égalité, en priorité de sa politique de ressources humaines : cette démarche volontariste l'engage aussi vis-à-vis de ses prestataires et dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques culturelles.